

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

CANTON
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mai 2023, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9
Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE (ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024) :
TARIFS

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2 ans, la commune de Saliès a instauré une tarification sociale dans la cantine scolaire. En 2022, 1350 repas à 1 euro ont été servis et la commune a bénéficié de 3 453 euros.

Sur 67 familles, 16 familles ont un quotient familial inférieur à 700, 17 familles ont un quotient familial entre 700 et 1000 et 34 familles ont un quotient familial supérieur à 1000.

L'école compte 27 familles non domiciliées sur la commune. Sur ces 27 familles, 7 familles ont un quotient familial inférieur à 700 et 10 familles ont un QF compris entre 700 et 1000.

La prise en charge des repas en 2022 a coûté à la commune 35 500 euros et le montant des paiements des familles s'est élevé à 30 100 euros.

Les repas de la cantine scolaire municipale sont fournis par ANSAMBLE. Cette entreprise assure la gestion de cette prestation, et fixe chaque année le prix unitaire des repas fournis à la commune.

Le coût du repas va passer de 3,206 HT à 3,47 HT soit à 3,66 € TTC, soit une augmentation de 0.28 € par repas.

RAPPEL DES TARIFS 2022-2023

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	3,11 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,32 €
Familles extérieures à la commune	QF < 700 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 700 €	3,82 €

Monsieur le Maire rappelle qu'à ces tarifs il faut rajouter entre 1 euro et 1,76 euros selon les tranches pour le temps d'animation.

Monsieur le Maire fait 3 propositions :

Proposition n°1 - Augmenter les tarifs selon l'augmentation :

TARIFS 2023-2024

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	3,39
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,60
Familles extérieures à la commune	QF < 700 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 700 €	4,10

Proposition 2 - Augmenter les tarifs de 0,10 euros :

TARIFS 2023-2024

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	3,21 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,42 €
Familles extérieures à la commune	QF < 700 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 700 €	3,92 €

Proposition 3 - Augmenter la part de tarification sociale et augmenter les plus fortes tranches de 0,20 euros :

TARIFS 2023-2024

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	1,00 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,52 €
Familles extérieures à la commune	QF < 1000 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 1000 €	4,02 €

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question. Après débat, il est arrêté d'étendre le tarif à 1 euro à la 2^{ème} tranche et d'augmenter les autres tarifs de 6%.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité (vote pour : 8 – abstention : 1) :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire consistant à étendre le tarif à 1 euro à la 2^{ème} tranche et augmenter les autres tarifs de 6% comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TARIFS 2023-2024

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	1,00 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,52 €
Familles extérieures à la commune	QF < 1000 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 1000 €	4,05 €

PRECISE que le prix du repas sera facturé au tarif le plus élevé jusqu'à production par les familles de l'attestation du quotient familial par la CAF et ce, sans effet rétroactif ;

PRECISE que ces nouvelles dispositions seront appliquées au 1^{er} septembre 2023.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 22 mai 2023

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 26 MAI 2023